

# Démarches préparatoires à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne

## Partie 1 : Bilan technico-administratif



*Dossier élaboré en Décembre 2013 par : Bastien COIGNON, Fabienne RENARD-LAVAL, Éric BONIS, Marc PICHAUD, du pôle « Gestion des Espaces Naturels » du PNR Périgord-Limousin*



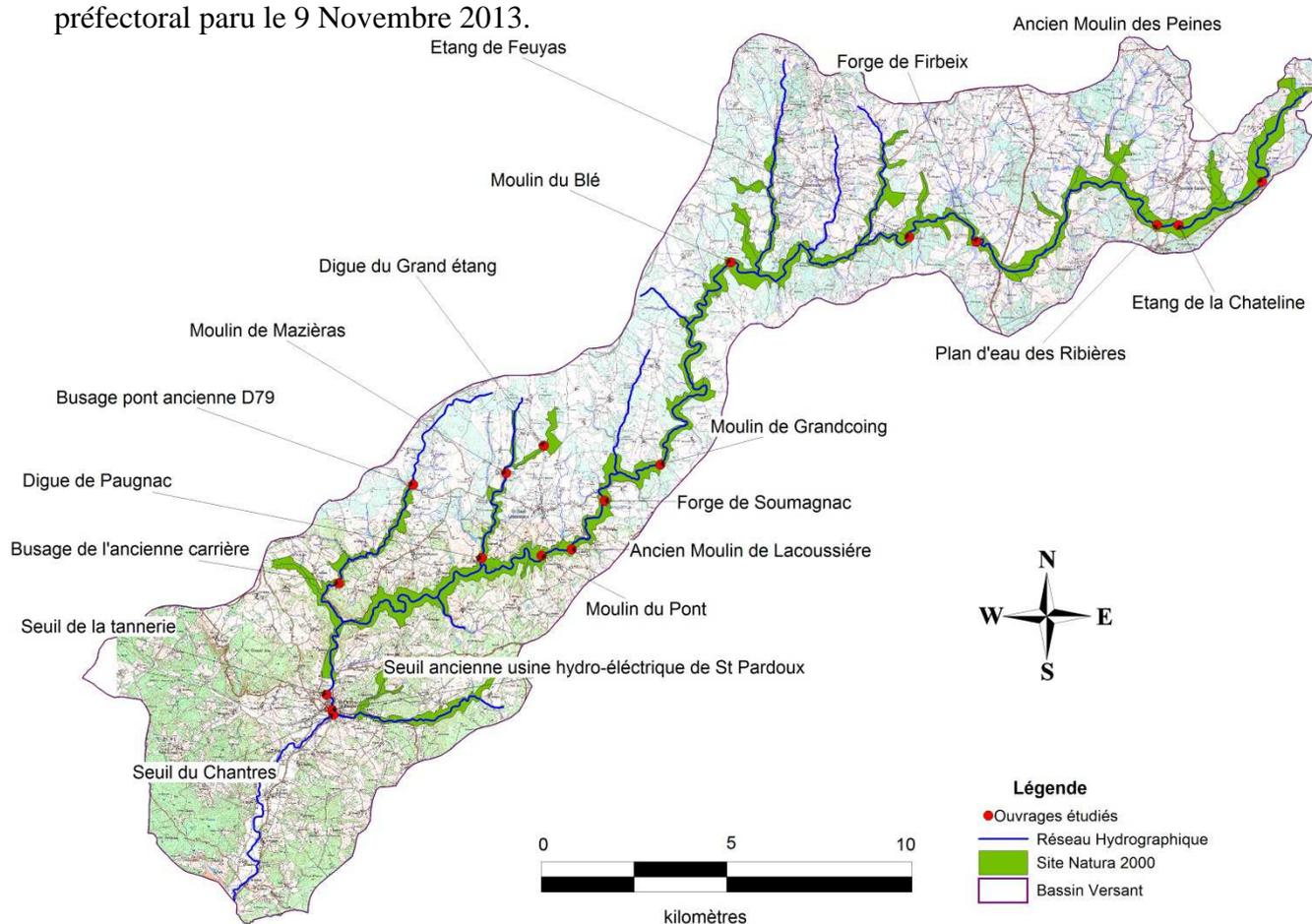
## Sommaire :

Introduction .....	1
1. Calendrier du projet.....	2
2. Moyens humains affectés au projet.....	3
3. État synthétique des dépenses relatives au projet engagées par le PNR Périgord-Limousin.....	5
4. Bilan des actions mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets.....	6
4.1. Animation territoriale, gouvernance et communication .....	6
4.2. Actions de communication initialement prévues et non mises en œuvre.....	9
4.3. Suivis de la masse d'eau mis en œuvre .....	10
4.4. Diagnostics d'ouvrages par secteurs fonctionnels .....	11
4.5. Expertises Hydromorphologique et Juridique .....	12
4.5.1. Recherche bibliographique de retour d'expérience sur la restauration de la continuité écologique .....	12
4.5.2. Recherche bibliographique de retour d'expérience sur la restauration de la continuité écologique .....	12
4.5.3. Recherche des droits d'eau.....	13
4.5.4. Évaluation des Droits d'eau avec les DDT .....	13
4.5.5. Expertise droit d'eau .....	13
5. Indicateurs d'évaluation de l'opération prévus en annexe de la convention entre l'État et le PnrPL.....	14
Annexes.....	19

## Introduction

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a candidaté et a été lauréat du deuxième appel à projets 2011-2013 du MEDDTL et de la DATAR à destination des Parcs Naturels Régionaux, avec son projet « *Démarches préparatoires à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne* ».

Le but de ce projet est d'étudier différents scénarii de rétablissement de la continuité écologique sur 18 ouvrages impacts le réseau hydrographique de la Haute-Dronne, pour permettre aux propriétaires de ces ouvrages (publics et privés) d'anticiper les nouvelles obligations réglementaires de restauration de la continuité écologique sur la Haute Dronne telles que définies dans l'article 214-17 du Code de l'environnement et dans l'arrêté préfectoral paru le 9 Novembre 2013.



Pour cela, le PnrPL a mis en œuvre une animation spécifique renforcée autour de ce projet.

**Ce document présente le bilan technico-administratif du projet.**

# 1. Calendrier du projet

Le tableau 1 reprend le *déroulement des actions* telles qu'elles avaient été envisagées dans le dossier de candidature initial (case grisées), les flèches indiquent les périodes effectives de réalisation de ces actions.

**Tableau 1 : Avancement du projet**

	4° trimestre 2011	1° trimestre 2012	2° trimestre 2012	3° trimestre 2012	4° trimestre 2012	1° trimestre 2013	2° trimestre 2013	3° trimestre 2013	4° trimestre 2013
Recrutement spécifique, mise en route du projet	←							→	
Animation territoriale	←								
Mesures qualité eau	←								
Mesures qualité sédiments		←	→						
Diagnostics d'ouvrage par secteurs fonctionnels		←	→					→	
Expertise hydromorphologique	←	←	→						
Expertise juridique				←	→			→	
Rédaction du rapport final								←	→
Réalisation de documents de communication			←			←			
Participation au séminaire de restitution						←			
Expertise des ouvrages par le CETE Sud-Ouest				←	→			→	
Ecriture et animation du Projet Life+							←		

Deux actions complémentaires aux actions prévues lors de la candidature en avril 2011 sont détaillées. Il s'agit de l'expertise des ouvrages par le CETE Sud-Ouest et de la construction d'un dossier de candidature Life+ Nature.

- l'expertise du CETE Sud-ouest est venue compléter l'appel à projet, permettant de renseigner le volet stabilité de l'ouvrage.
- en ce qui concerne le Dossier Life + Nature, la date de dépôt des candidatures a été avancée en juin en 2013 au lieu de septembre les années précédentes. Il a donc fallu travailler plus tôt qu'envisagé au montage de ce dossier.

## 2. Moyens humains affectés au projet

Initialement, **il était prévu 18 mois de travail** pour le chargé d'étude sur cette étude.

La base du nombre de jours travaillés est au Parc Naturel Périgord-Limousin de 205 jours par an (39 heures semaines (7.8 heures par jours) avec 2 RTT par mois et 5 semaines de congés). Soit pour les 18 mois un **temps de travail équivalent à 308 jours**. La différence entre le nombre de jours totaux effectués dans le cadre Appel à projet et le nombre de jours travaillés s'explique par des journées de travail effectives supérieures à 7.8 heures.

Enfin, **le temps nécessaire à la réalisation de cette étude a été plus long que prévu**, et a mobilisé le chargé d'étude entre décembre 2011 et novembre 2013 (inclus) sur un total de **407 jours** (308 jours ont fait l'objet d'un financement du projet) (cf. tableau 2).

**Tableau 2 : Répartition du temps de travail du chargé d'étude (Coignon Bastien), entre le premier décembre 2011 et le 31 octobre 2013.**

	Jours décembre 2011	Jours année 2012	Jours 1 <sup>er</sup> semestre 2013	Jours juillet à octobre 2013	Total
Recherches bibliographiques et Droits d'eau aux Archives départementales	9	16,2			<b>25,2</b>
Communication	2,5	57,6	25,9	12,9	<b>98,9</b>
Relevés terrains /Études	4	129	30	27,8	<b>190,8</b>
Projet Life	0	8,3	44,7	3,3	<b>56,3</b>
Réunions institutionnelles Parc	0,5	1	1	0,2	<b>2,71</b>
Réunions internes Parc et tâches collectives	0,5	8,6	8,2	10,4	<b>27,73</b>
Bilan		5,5		1,5	<b>5,5</b>
<b>Jours totaux effectués dans le cadre Appel à projet</b>	<b>16,5</b>	<b>226,2</b>	<b>109,8</b>	<b>54,64</b>	<b>407,1</b>
(Pour mémoire : jours ouvrables)	22	248	124	85	<b>479</b>
(Pour mémoire : jours travaillés)	16,5	218	98,5	65	<b>398</b>
(Pour mémoire : Congés / RTT)	5,5	30	26,5	20	<b>82</b>

Cette différence de + **99 jours** s'explique par une **non prise en compte à l'origine du dépôt de dossier de certaines actions** (accompagnement de l'étude du CETE Sud-Ouest, ≈15 jours ; écriture du projet Life, liée aux changements des dates de dépôts qui sont passés de fin septembre en 2011 et 2012, à fin juin pour les dépôts de candidature 2013, 48 jours ; ...)

Les **mauvaises conditions météo de l'hiver 2012-2013**, ont également entraîné du retard dans la réalisation de certaines actions qui ont dû être reportées aux printemps. C'est un aléa qui nécessite d'adapter le planning de travail en permanence et qui a entraîné d'important retard dans la livraison des études extérieures et dans la rédaction des fiches ouvrages qui en découlent.

**D'autres actions ont été sous-estimées** : actions volet communication, exploitation des données recueillies, rédactions des fiches ouvrages (2 à 3 jours par fiche)...

Pour mener à bien le volet « analyses », Yohann BAPPEL, **stagiaire indemnisé sur 3 mois, de juin à août 2012** (58 jours travaillés) a procédé aux prélèvements et analyses IBGN.

Pour des raisons de sécurité et de complémentarité des compétences, 3 autres agents du Parc sont intervenus pour compléter la mission.

La répartition de leur temps de travail (de novembre 2011 à octobre 2013) est donnée dans le tableau suivant pour information, ces postes ne faisant pas l'objet d'un financement via ce projet :

Nom	Qualité	Nombre de jours alloués au projet *Décembre 2011 Novembre 2012	Nombre de jours alloués au projet *Novembre 2012 Octobre 2013
Éric Bonis	Chargé de mission cours d'eau	18 jours	22
Marc Pichaud	Chargé de mission Étang	16 jours	24
Fabienne Renard	Responsable du pôle « gestion des espaces naturels »	17 jours	6
Autres agents Parc		9 jours	4 jours
<b>Total jours travail autres agents Parc :</b>		<b>60 jours</b>	<b>56 jours</b>

**En presque deux ans, ce sont donc 583 journées-technicien (407 + 58+ 116) qui ont été consacrées par le Parc à la réalisation de ce projet, auxquelles s'ajoutent les mobilisations de partenaires et experts.**

### 3. État synthétique des dépenses relatives au projet engagées par le PNR Périgord-Limousin

Poste de dépenses envisagées au dépôt de candidature	Postes de dépenses effectives	Montants prévisionnel (avril 2011)	Montants des dépenses effectués	Solde par postes
Poste 1 : recrutement et frais de mission	TOTAL recrutement chargé de mission et stagiaire	68 000 €	59 275,14 €	-3 454,10 €
	Frais de structure		6 673,12 €	
	TOTAL matériel nécessaire à la mission		5 505,84 €	
Poste 2 : Analyses	TOTAL analyses eau et sédiments	25 000 €	11 588,73 €	13 411,27 €
Poste 3 : Expertise juridique	TOTAL expertise juridique	12 000 €	3 108,66 €	8 891,34 €
Poste 4 : Communication	TOTAL communication	5 000 €	8 693,86 €	-3 693,86 €
	TOTAL expertise des ouvrages		1 218,66 €	-1 218,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>110 000 €</b>	<b>96 064,01 €</b>	<b>13 935,99 €</b>

Les sous-consommations de l'enveloppe pour les analyses de sédiments s'explique par la non réalisation de mesures complémentaires de la composition des sédiments pour lesquels 10 000€ ont été budgétisés. Ces analyses n'ont pu être mise en œuvre faute d'une météo trop pluvieuse durant l'hiver et le printemps 2013, par la suite le temps nécessaire n'a pas pu être alloué à cette mission. Toutefois, cela n'a pas posé de problèmes quant à l'achèvement de la mission, en effet, ces analyses complémentaires pourront être réalisées dans un second temps si elles s'avèrent nécessaire à l'établissement des avant projets détaillés et dossier de travaux pour chacun des ouvrages.

Pour ce qui est du poste 3 « *Expertise juridique* », la recherche effectuée par le chargé d'étude du PnrPL dans les archives départementales et auprès des DDT a permis de réduire le coût de cette prestation.

Le poste de dépense lié à l'expertise des ouvrages a été supprimé dans l'avenant modificatif de septembre 2011. Toutefois, bien que les experts soit venu gratuitement fournir leur expertise sur le projet et pour établir les scénarii technique, il était normal de prendre en compte leurs défraiements (frais de transport, hébergement, repas...). Cette rubrique a donc été réintégrée et concerne le défraiement de ces experts.

**Des crédits ont donc été reportés entre certaines lignes et au final, ce sont 96 064,01€ qui ont été dépensés pour la réalisation du projet, soit une consommation de 88% de l'enveloppe sollicitée initialement.**

## **4. Bilan des actions mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets**

### **4.1. Animation territoriale, gouvernance et communication**

L'animation territoriale avait déjà commencé avant la prise de poste du chargé d'études (temps non comptabilisé dans le présent dossier). Depuis, elle a permis de rencontrer à plusieurs reprises tous les propriétaires d'ouvrages concernés.

Il nous faut signaler que, contrairement à ce qui était prévu initialement, **l'absence tout au long du projet des classements des cours d'eau sur le bassin Adour-Garonne au titre du L214-17, qui sont finalement parus le 9 Novembre 2013 (signé le 7 octobre 2013 par le Préfet coordonnateur de bassin), n'a pas permis d'étayer l'animation par des obligations réglementaires.**

Au contraire, ceci a entraîné des difficultés pour le Parc auprès de certains propriétaires et associations de défense des moulins qui se sont auto-persuadées que c'était le Parc qui avait fait la loi et les classements. Les visites de sites, lors des comités de pilotages et les articles de journaux ont permis d'apaiser pour partie les tensions avec ces personnes.

En effet, en l'absence de parution des classements, les services de l'État n'ont pas souhaité informer officiellement les propriétaires d'ouvrages des travaux qu'ils devront entreprendre pour restaurer la continuité écologique. Les agents du Parc se sont donc souvent retrouvés à la fois en position de conseil, mais également d'explication de la Réglementation, et des futures obligations qui allaient incomber aux propriétaires d'ouvrage, ce qui n'est pas vraiment compatible pour mener sereinement et efficacement une animation.

Pour pallier à ce problème, les agents du PnrPL, souvent accompagnés des élus des communes concernées, ont renforcé le temps d'animation initialement prévu et ont souvent passé plus de temps à expliquer, voire réexpliquer, le rôle de chacun (Services de l'État, Parc...) aux propriétaires, ainsi que la plus-value de l'expertise réalisée par les agents du Parc et les différents experts mobilisés, pour la future mise aux normes de leurs ouvrages.

Au niveau local, les démarches du projet ont été présentées :

- par une diffusion large du dossier de candidature
- lors de 4 comités de pilotage, réunissant une trentaine de participants, dont les élus du bassin versant de la Haute Dronne, les services de l'État des deux Départements concernés (DREAL, DDT, ONEMA), les Régions et Départements, les Fédérations de Pêche, les techniciens rivières de syndicats riverains (dans une logique de partage d'expérience)... Les 3 premiers comités de pilotage, réunis les 22 mars et 27 juin 2012 et le 28 mars 2013 ont été organisés sur site sur une journée complète, couplant intervention en salle et visites commentées d'ouvrages, et permettant de riches échanges au fil de la journée. Le comité de pilotage final du projet, s'est tenu le 5 septembre 2013. Trois comités de pilotage ont donné lieu à des articles dans la presse locale. *Voir les 4 présentations, comptes rendus, et article de presse le cas échéant, en annexe 1.*
- aux élus des instances du Parc, à savoir les élus du Bureau (40 membres) le 22 septembre 2011, et les élus du Comité syndical (une centaine de membres), le 03 novembre 2011.
- à la Commission « Eau Milieux Aquatiques » du Parc (devant une vingtaine de participants de l'ensemble du territoire du Parc), sous forme de diaporama commenté, les 1<sup>er</sup> décembre 2011 et 10 juillet 2012 (annexe 2).
- au Conseil scientifique du Parc le 28 juin 2012 (annexe 3).

- en COPIL du site Natura 2000 « réseau hydrographique de la Haute Dronne », dont le Parc est animateur, le 25 septembre 2012 (35 participants) et le 24 Septembre 2013 (33 participants) (annexe 4)
- au cours de 3 sorties animées de terrain « grand public » organisées en 2012 et 2013 sur la thématique de la restauration de la continuité écologique de la Dronne : l'une à Bussière-Galant (Haute Vienne, 87) le 03 juin 2012, qui a donné lieu à un article de presse (en annexe 5), l'autre à Saint-Saud-Lacoussière (Dordogne, 24) le 18 juillet 2012 et la dernière le 20 avril 2013. À elles trois, elles ont regroupés une soixantaine de personnes.
- par un article qui a été inséré dans le magazine n°34 du PNR du mois de Juin 2012, spécial « milieux aquatiques », distribué en 27.000 exemplaires auprès des foyers du Parc, élus, partenaires, étudiants, vacanciers, et lors de manifestations à l'extérieur du territoire (*voir copie en annexe 6*)

Au niveau régional, le projet a été cité (succinctement) :

- dans le panneau « Animation et ingénierie en faveur de la restauration des milieux aquatiques et zones humides du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin » qui a été inséré dans l'exposition sur une centaine d'initiatives locales de développement durable en Aquitaine de « La caravane Rio 21 » (événement régional organisé par Cap Sciences, de novembre 2012 à mai 2013).
- dans un document édité par la Région Limousin à l'occasion de l'organisation le 13 septembre d'un séminaire sur les Pnr en Région Limousin.

Au niveau national, le projet a été présenté lors :

- du séminaire inter-parcs sur la Biodiversité qui a eu lieu dans le Parc Naturel Régional de la Brenne du 11 au 13 Septembre 2012 et auquel Bastien COIGNON a participé. Aucun document n'a été produit, mais l'appel à projet a été abordé lors de l'atelier Trame Verte et Bleue, ainsi que lors des échanges en marge du séminaire avec divers participants.
- du colloque « Morphodynamique et transport solide en rivière : du terrain aux modèles » ayant réuni une centaine de participants à Tours, les 16-17 octobre, au travers d'un poster intitulé « Transport solide sur les Têtes de Bassin Versant et Espèces sensibles, l'exemple de la Haute Dronne et de *Margaritifera margaritifera* » (*voir en annexe 7*)

Au niveau international (non prévu initialement), le projet a été présenté lors :

- du colloque INTERREG IVA Freshwater Pearl Mussel Practical Measures Project à Letterkenny, County Donegal en Irlande les 14, 15, 16 et 17 Février 2013 (poster en annexe 8, compte rendu en annexe 9)
- de divers contact par mail de présentation du projet, auprès de divers gestionnaires et scientifiques européens

Au travers d'un film qui a été réalisé pour expliquer les démarches de l'appel à projet et illustrer la synergie mise en œuvre autour du projet par le Parc et les différents partenaires. Ce film sera diffusé auprès des membres du COPIL, lors du rendu final au Ministère et il servira de base pour d'autres éléments de communication produit dans le cadre des travaux.

**Ces différentes démarches de communication et explications, souvent sur le terrain, ont permis de faire connaître et comprendre la démarche globale à un large public d'élus, acteurs institutionnels et ont permis des échanges techniques et des évolutions de points de vue des acteurs. Les négociations sont bien engagées avec la plupart des**

**propriétaires, (collectivités et propriétaires privés), le choix du scénario d'aménagement n'ayant pas encore été retenu.**

Pour le site 5 du moulin du Blé particulièrement stratégique (l'effacement de son seuil réouvrirait un linéaire de 17 km de « Dronne libre », juste en amont du secteur de grande concentration des Moules perlières), elles ont pris une tournure particulière sur le site du moulin du Blé. En effet, à la suite de contacts de qualité avec les propriétaires britanniques, nous avons appris la mise en vente du site, et voulu saisir cette opportunité en ébauchant un projet d'acquisition publique à visée scientifique et pédagogique, et pour cela fait visiter le site fin juin à des élus et partenaires.



La réactivité financière pour un tel projet public faisant défaut, et des acheteurs allemands s'étant positionnés, nous les avons rencontrés pour leur expliquer très en amont les enjeux et les obligations auxquelles ils allaient être soumis. À ce jour, des négociations sont toujours en cours, en faveur du renoncement au droit d'eau de ce moulin par les nouveaux propriétaires.

**À ce jour, les travaux de réduction d'impact prévu dans le dossier de candidatures ont été réalisés sur le site n°11 du Grand Étang de Saint-Saud, menés par la communauté de communes Périgord-Vert, conseillé par le chargé de mission Étang du Parc. Des accords écrits pour réaliser les travaux ont été obtenu auprès des propriétaires de 2 seuils, des avis favorables pour 6 ouvrages qui devraient se traduire par la signature de conventions courant 2014.**

Au niveau du bourg de Saint-Pardoux-la-Rivière, ce projet devrait se poursuivre par des études complémentaires intégrant la vulnérabilité des biens et des personnes au risque inondation à l'objectif initial de restauration continuité écologique.

En ce qui concerne le plan d'eau de baignade des Ribières, il devrait être procéder en 2014-2015, à des études pour permettant le rétablissement de la continuité écologique en tenant compte de la demande de préserver ou aménager une zone de baignade publique, ceci pourrait passer sur site par la mise en place d'une zone de baignade écologique.

**Il faut toutefois citer deux points qui ont impacté négativement l'animation mise en œuvre par le PnrPL autour de ce projet :**

- ❖ **l'absence de sortie, en cours de projet, des arrêtés de classements des cours au titre du L214-17, qui serviront de base légale pour fixer les objectifs de rétablissement de la continuité écologique. Ceci a entraîné des difficultés pour le Parc auprès de certains propriétaires et associations de défense des moulins qui se sont persuadées que c'était le Parc qui était à l'origine des classements et fixait les obligations. Les visites de sites, lors des comités de pilotages et les articles de journaux ont permis d'apaiser pour partie les tensions avec ces personnes.**
- ❖ **la réalisation de travaux sur le site 1 (ancien moulin des Peines) par le propriétaire sans en tenir informé le Parc alors que différentes rencontres ont eu lieu avec cette personne. Ces travaux ont eu directement des répercussions sur la synergie inter administrations car les services de l'État ont délivré une autorisation de travaux sans prendre en compte le projet mené par le PnrPL, ainsi que les conclusions des experts sur l'ouvrage, notamment sur l'instabilité de la digue (expertise CETE Sud-Ouest). Cette décision pourrait avoir des répercussions financières importantes et priver les propriétaires d'ouvrages**

## **4.2. Actions de communication initialement prévues et non mises en œuvre**

Différentes actions de communications initialement prévues n'ont pas pu être mises en œuvre :

- ❖ organisation d'un chantier vitrine et visite du site :

Malgré 2 renoncements à des droits d'eau, dont un signé fin 2010, l'absence de maîtrise d'ouvrage a empêché la réalisation du chantier vitrine envisagé sur le site 8. Le PnrPL devrait modifier ses statuts et devenir Maître d'Ouvrage pour permettre la mise en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique prévues dans le cadre du projet Life+.

- ❖ édition d'un cahier type de travaux de restauration :

En l'absence de travaux de restauration de la continuité écologique, il n'a pas été possible de réaliser ce cahier type qui devait se baser sur des retours d'expériences. Ce type d'ouvrage pourra être réalisé dans le cadre de travaux ultérieurs de la restauration de la continuité écologique.

Toutefois, la structuration de la fiche ouvrage, établie dans le cadre de ce projet peut servir de base pour d'autres projets et porteurs de projets, car elle contient l'essentiel des informations indispensables à la connaissance de l'ouvrage et à l'établissement de scénarii de travaux, afin de donner au propriétaire de l'ouvrage et à l'ensemble des acteurs la meilleure connaissance de l'ouvrage, de son impact et des solutions pouvant être mises en œuvre pour y remédier.

- ❖ réalisation de plaquettes de vulgarisation du projet et information du grand public sur les nouveaux classements des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement :

L'absence d'arrêté de classements au moment de la réalisation de l'appel à projet, de réalisation d'un chantier vitrine, puis le retard dans les expertises a rendu impossible la réalisation de plaquette de vulgarisation du projet. En revanche différents articles de presses sur le sujet sont parus ainsi qu'un article consacré au projet intégré dans le magazine hors-série du PnrPL n°34, « *Vers un bon état écologique de nos rivières* ».

- ❖ présentation du projet dans le cadre des journées nationales des Parcs :

Cette présentation n'a pas eu lieu car la thématique de ces journées nationales des Parcs n'était pas en adéquation avec ce projet. En 2012 la thématique était Projets partagés, territoires vivants et en 2013, la thématique était Transition écologique et énergétique. Le PnrPL présentera ce projet en 2014 si la thématique s'y prête, soit grâce à d'autres types de séminaires mis en œuvre par la fédération des Parcs Naturels Régionaux.

- ❖ Insertion d'article dans la lettre de l'ONEMA et dans la revue « Espaces naturels » de l'ATEN :

En l'absence de travaux sur les ouvrages au cours de l'appel à projet, il n'a pas été possible d'insérer d'articles dans ces 2 revues. Cette action de valorisation sera entreprise dès lors que des travaux auront été réalisés.

### 4.3. Suivis de la masse d'eau mis en œuvre

Cette action a démarré avec un peu de retard, en mai 2012. L'évaluation de la qualité était prévue au travers de 3 paramètres, la qualité physico-chimique des eaux, la mesure de la qualité de la faune invertébrée benthique (IBGN) et un suivi de la température de l'eau. Ces 3 suivis sont toujours en cours.

Aucune mesure de la qualité piscicole n'a pu être faite dans le cadre de l'appel à projet, car les services de l'ONEMA n'avaient ni temps et ni moyens à y allouer, contrairement à ce qui avait été envisagé dans un premier temps.

Les suivis mis en œuvre sont développés dans la partie 2 :

- Suivi qualité d'eau
- Évaluation de la qualité de l'eau au travers d'IBGN
- Évaluation de la température de l'eau
- Mesures qualité sédiments



Figure 2 : Prélèvements IBGN au filet zurber et boîtiers enregistreurs de température

#### 4.4. Diagnostics d'ouvrages par secteurs fonctionnels



Figure 3 : Relevés topographiques avec le théodolite (ancienne forge de Firbeix)

Des relevés bathymétriques depuis une barque ont été réalisés pour estimer le volume des sédiments à l'aide d'une sonde, et la hauteur d'eau à l'aide d'un fil à plomb

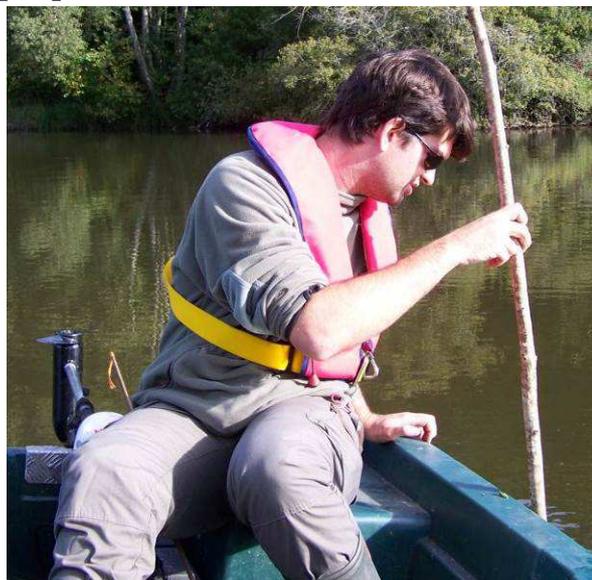


Figure 4 : Relevés bathymétriques à la perche (queues de l'étang de Feuyas)

Ces relevés bathymétriques étaient nécessaires pour évaluer finement le volume des sédiments sur 13 des 18 sites.

Enfin, la bathymétrie a pu être faite pour 7 de ces 13 sites, en raison d'un manque de temps en 2012 et des mauvaises conditions météo du premier semestre 2013. Pour les 6 sites manquant, les volumes de sédiments stockés ont été évalués sur la base des relevés topographiques (différence de niveau entre l'amont et l'aval immédiat de l'ouvrage). Des comparaisons ont été faites sur d'autres sites ayant bénéficiés de relevé bathymétrique et ont montré que cette méthode permettait d'avoir des résultats assez fiables.

**Le diagnostic des ouvrages a été complété par une prestation du Centre d'Études Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest (CETE) financée au travers du Titre 9 de la DREAL Limousin.**

Le CETE Sud-Ouest a apporté une expertise sur la stabilité des ouvrages, en fonction des scénarii envisagés et de répondre à la question : « si on modifie l'ouvrage, supportera t'il les modifications, ou doit-on prévoir de le consolider très fortement et à quel coût ? » et de prévoir les conséquences sur l'environnement immédiat de l'ouvrage.

**Enfin l'expertise hydromorphologique des sites a été faite par M Malavoi (expert Hydromorphologue au niveau national) et M Larinier (expert FAO, ingénieur ONEMA à la retraite, spécialiste de la continuité biologique).**

## 4.5. Expertises Hydromorphologique et Juridique

### 4.5.1. Recherche bibliographique de retour d'expérience sur la restauration de la continuité écologique

Aucun exemple d'effacement d'ouvrage en présence de *Margaritifera margaritifera*, ou en prenant en compte cette espèce, n'a été retrouvé dans la littérature (Programme Life+, Publications scientifiques...), ni au travers des contacts pris par le chargé d'études avec les personnes ayant travaillé sur cette espèce en France et dans le reste de l'Europe.

Toutefois, il ressort que *Margaritifera margaritifera* est très sensible à l'enfouissement et au colmatage, qu'elle est tributaire de l'existence d'une population fonctionnelle de Truite fario (ou de Saumon atlantique là où il est encore présent) et d'une très bonne qualité d'eau (des teneurs en nitrates supérieur à 1.7 mg/l de N nuisent à la reproduction).

### 4.5.2. Recherche bibliographique de retour d'expérience sur la restauration de la continuité écologique

L'expertise hydromorphologique a été assurée par Mr Jean René Malavoi, expert en hydromorphologie fluviale, ancien ingénieur au Pôle hydroécologie des cours d'eau ONEMA/IRSTEA, travaillant aujourd'hui pour EDF – DPIH / Mission Concessions Environnement Territoires.

En tant qu'ingénieur ONEMA, M Malavoi était venu les 10 et 11 Novembre 2011 (cf. compte rendu en annexe) pour faire un premier état des lieux sur place et évaluer la morphologie de la Dronne au droit des ouvrages. Bien qu'il travaille maintenant pour EDF, il est revenu les 10 et 11 Décembre 2012 pour une journée de travail en salle et une nouvelle journée de terrain, afin de nous aider à établir la fiche site et les scénarii pour les ouvrages.



Figure 5 : Visites des sites avec M Malavoi en novembre 2011 (site de Saint-Pardoux-la-Rivière)

Nous avons également eu le plaisir d'avoir une expertise des sites réalisée par M Larinier (ancien ingénieur ONEMA à la retraite) et expert auprès de la FAO sur les ouvrages de franchissement et auteur du Guide technique pour la Conception des



Appel à projets MEDDTL/ DATAR : Bilan du projet de restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne // 11/11/2011 - 10/12/2012  
Figure 6 : Visites des sites avec M Larinier en novembre 2012 (site de La Chateline)

Passes « Naturelles » en 2006.

#### *4.5.3. Recherche des droits d'eau*

En ce qui concerne les droits d'eau, bien qu'il revienne aux propriétaires de prouver l'existence d'un droit d'eau sur leur ouvrage, des recherches aux archives départementales de la Dordogne et de la Haute Vienne ont été réalisées au tout début de la mission. L'objectif était de trouver des données concernant des hauteurs légales d'ouvrages (à comparer avec les relevés effectués sur le terrain), ainsi que leur mode de construction.

**Aucun document décrivant la composition interne (mode de construction) des ouvrages n'a été retrouvé.**

**Concernant les hauteurs légales des ouvrages, ces éléments n'ont pu être retrouvés dans des documents que pour 3 des ouvrages et ce partiellement.** Ces éléments ont été fournis à M Drobenko dans le cadre de l'étude sur les droits fondés en titre sur la Dronne.

#### *4.5.4. Évaluation des Droits d'eau avec les DDT*

Les services des 2 DDT ont été tenus informés de l'avancée de l'appel à projet. Ils nous ont transmis les quelques documents sur les droits d'eau qu'ils avaient à leur disposition et ont précisé lors de réunions les scénarii minimum réglementaires.

Aucune expertise par ces services n'a été apportée sur la base des relevés bathymétriques et topographique qui semblent indiquer des modifications d'ouvrages survenus en dehors de toute autorisation administrative.

#### *4.5.5. Expertise droit d'eau*

Elle a été réalisée par M Drobenko professeur des universités et membre du CRIDEAU et présentée en Septembre 2013 lors du dernier comité de pilotage. Il en est ressorti que pour l'ensemble des sites, il n'était pas possible d'affirmer qu'il y avait des droit fondés en titre et que pour les cas où les propriétaires souhaiteraient conserver tout ou partie des ouvrages il faudrait que l'administration se prononce sur l'existence légale des ouvrages (présence, consistance, gestion...) . Dans le cas où des droits fondés en titres étaient reconnus sur certains de ces ouvrages, ils devront satisfaire « à la mise en œuvre des exigences inhérentes à la protection de l'eau et des milieux aquatiques ». Cette expertise est jointe en annexe 10.

## **5. Indicateurs d'évaluation de l'opération prévus en annexe de la convention entre l'État et le PnrPL**

Les résultats concernant la liste d'indicateurs établie et annexée à la convention signée entre l'État et le Parc naturel régional Périgord-Limousin sont les suivants :

✓ **Nombre de fiches diagnostiques établies/ nombre prévu (18) :**

L'ensemble des 18 fiches diagnostiques prévues ont été réalisées.

✓ **Nombre de journées d'expertise extérieure (hydromorphologie, juridique) réalisées**

En ce qui concerne l'expertise hydromorphologique extérieure :

M Malavoi (expert Hydromorphologue au niveau national) est venu sur 4 journées les 9 et 10 Novembre 2011, où l'ensemble des sites ont été visités sur deux jours, avec un jour dévolu à la présentation des ouvrages aux membres du COPIL et un jour dévolu à la formation à la problématique de la restauration de la continuité écologique des techniciens rivières du territoire du PnrPL ; puis les 10 et 11 Décembre 2012 lors d'un comité technique pour établir les scénarii pour chacun des ouvrages et le contenu de la fiche ouvrage.

M Larinier (expert FAO, ingénieur ONEMA à la retraite, spécialiste de la continuité biologique) est venu 2 jours les 27 et 28 Novembre 2012, l'ensemble des sites ont été visités, et pour chacun d'eux, les scénarii ont été évoqués, notamment l'aspect aménagement passe à poissons classiques/rustiques et restauration du transit sédimentaire par manœuvre de vannes. Il en est ressorti que sous réserve de stabilité des ouvrages, des passes à poissons rustiques/traditionnelles pouvaient être aménagées. La configuration des sites fait que pour aucun des sites, la gestion par manœuvre de vanne ne pourra être retenue, car elle ne permet pas de rétablir le transit sédimentaire de la charge grossière qui est généralement piégée plusieurs centaines de mètres en amont

Expertise Juridique : 1 jour de terrain a été effectué avec M Drobenko pour aller constater sur place l'état des ouvrages et tenter d'éclaircir la situation réglementaire de certains ouvrages

Expertise stabilité des ouvrages : 4 jours de terrain ont été dévolus à l'accompagnement du CETE Sud-Ouest pour expliquer le projet, et les différents scénarii envisagés par les experts, puis un certain nombre de jours ont été dévolu à apporter des précisions par téléphone et des demandes de précisions sur les documents rendus.

✓ **Edition et diffusion d'un cahier type de travaux de restauration de la franchissabilité / transparence aux sédiments des ouvrages, par types d'ouvrage hydraulique**

En l'absence de travaux de restauration de la continuité écologique, il n'était pas possible de réaliser ce cahier type qui devait se baser sur des retours d'expériences. Ce type d'ouvrage pourra être réalisé dans le cadre de travaux ultérieurs de la restauration de la continuité écologique.

La structuration de la fiche ouvrage, établie dans le cadre de ce projet pourra servir de base pour d'autres projets et porteurs de projets, car elle contient l'essentiel des informations indispensables à la connaissance de l'ouvrage et à l'établissement de scénarii de travaux, afin de donner au propriétaire de l'ouvrage et à l'ensemble des acteurs la meilleure connaissance de l'ouvrage, de son impact et des solutions pouvant être mises en œuvre pour y remédier.

#### ✓ **Montage du dossier Life+**

Un dossier de candidature Life+ a été monté et déposé en 2013. Ces références auprès de la Commission Européenne sont : Life 13 NAT/FR/000506, Préservation de *Margaritifera margaritifera* et restauration de la continuité écologique de la Haute-Dronne. Ce dossier est en annexe 11.

Il est en cours de vérification et de validation auprès de la Commission Européenne qui statuera sur sa recevabilité en Mars-Avril 2014, pour un commencement si le projet est validé et retenu en Juin 2014.

#### ✓ **Réalisation d'un chantier vitrine**

Malgré 2 renoncements à des droits d'eau, dont un signé fin 2010, l'absence de maîtrise d'ouvrage a empêché la réalisation du chantier vitrine envisagé sur le Site 8. Le PnrPL devrait modifier ses statuts et devenir Maître d'Ouvrage pour permettre la mise en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique prévues dans le cadre du projet Life+.

Toutefois, un site a pu être traité suite à ce projet, il s'agit du Site n°11 du Grand Étang de Saint-Saud, pour lequel il ne s'agissait pas de restaurer la continuité écologique, mais de réduire l'impact de l'ouvrage sur la rivière en aval, en aménageant un bassin de décantation et en réaménageant les pêcheries.

#### ✓ **Nombre d'ouvrages pour lesquels un accord (pouvant aller jusqu'à la signature d'une convention) a été trouvé autour du projet (ou est sur le point de l'être) avec le propriétaire public ou privé**

- Des travaux ont été réalisés grâce aux éléments techniques acquis dans le cadre de ce projet et à l'animation menée par le chargé de mission étang du PnrPL sur le site 11 : Grand-Étang de Saint Saud, pour lequel un bassin de décantation et une pêcherie ont été aménagés, permettant la vidange du plan d'eau le 20 Novembre 2013 sans pollution de la Malencourie en aval (article de presse en annexe 12).
- Pour 2 sites des renoncements aux droits d'eau ont été signé par les propriétaires.
- Sur 7 sites, les propriétaires ont été rencontré, aucun papier n'a été signé, mais il a été convenu oralement que des travaux devaient être entrepris sur les ouvrages, ce qui a conduit sur certaines fiches ouvrages rendu à limiter à 1 ou 2 scénarii les travaux possibles.
- Enfin pour les sites 2b plan d'eau des Ribières et 10b seuil de l'ancienne usine hydro-électrique de Saint-Pardoux-la-Rivière, des études complémentaires sont envisagées pour respectivement modifier la zone de baignade (ex : création d'une piscine écologique) et modéliser l'impact des ouvrages sur les crues, avec pour but de restaurer in fine la continuité écologique en arasant, voire en dérasant ces 2 ouvrages.
- Il ne reste donc que 6 sites pour lesquels l'animation n'a pas encore débouché sur le choix par le propriétaire d'un scénario de rétablissement de la continuité écologique. Le classement de la Dronne au titre du L214-17 le 9 Novembre 2013 devrait permettre au courant de l'année 2014 une meilleure prise de conscience de l'enjeu par ces propriétaires, et du fait que le rétablissement de la continuité écologique n'est pas un desiderata du Parc et de ses agents, mais bien d'une obligation réglementaire.

#### ✓ **Nombre de comités de pilotages réalisés**

4 pilotages ont été réalisés, les 3 premiers ont été découpés avec une réunion d'échange en salle le matin et une visite des sites l'après-midi (en complément des sites visités le 9 Novembre 2011, avec les partenaires)

- COPIL n°1 : réunion le matin à Saint-Pardoux-la-Rivière (24), après-midi visite des sites 13 Digue de Pagnac et 15 Buses de l'ancienne carrière du Manet

- COPIL n°2 : réunion le matin à Dournazac (87), après-midi visite des sites 3 Ancienne Forge de Firbeix et 2a Étang de la Chateline
- COPIL n°3 : réunion le matin à Saint-Saud-la-Lacoussière, après-midi visite du site 6 : Moulin Grandcoing, seul site ayant encore une activité économique liés à l'exploitation de la force motrice
- COPIL n°4 : réunion le matin à Saint-Pardoux-la-Rivière (24)

✓ **Nombre de réunions publiques et visites de sites organisés, et nombre de participant,**

En l'absence des classements au titre du L214-17, aucune réunion publique n'a été organisée par le Parc, car il n'aurait pas été possible pour les services de l'État de venir présenter le contexte réglementaire d'un texte non-officiel et toujours en cours de modification.

Le projet a toutefois été présenté à l'ensemble de la population du Parc par l'insertion d'un article dans le magazine hors-série n°34.

En plus des visites de sites organisés lors des COPIL et réunions techniques, 3 sorties animées grand public du PnrPL ont été menées sur la thématique de la restauration de la qualité de l'eau (dont la continuité écologique fait partie).

La première s'est déroulée en Juin 2012 aux alentours du site 2b de l'Étang des Ribières, il y avait seulement 2 participants à cause de la météo qui n'était pas clémente.

La seconde en Juillet 2012, sur la Dronne sur la commune de Saint-Saud, a regroupé environ 30 personnes.

La troisième en Mai 2013, a regroupé une quinzaine de personnes autour de la qualité des habitats du ruisseau du Manet et du problème de rupture de la continuité écologique lié à la buse de l'ancienne carrière, site n°15.

✓ **Nombre d'articles de presse et reportage télévisés consacrés au projet**

En l'absence de travaux sur les ouvrages, aucun reportage télévisé n'a été consacré au projet. En effet, il est difficile de mettre une étude en image, à moins de filmer chacune des étapes ce qui n'était pas possible.

6 articles de presses ont été consacrés directement aux projets :

- Article paru dans le Journal Sud-Ouest du 28 mars 2012, relatant le premier Comité de Pilotage (COPIL) du Projet
- Article paru dans le Journal Le Populaire du 17 Juin 2012, Sortie Animée à Bussière-Galant
- Article paru dans le Journal Sud-Ouest du Juillet 2012, Sortie Animée à Saint Saud
- Article paru dans le Journal Sud-Ouest du 04 Avril 2013, sur le COPIL n°3 et la visite du moulin de Grandcoing
- Article paru dans le Journal Sud-Ouest du 21 mars 2013, relatant la présentation du projet à Mme Laurence Béguin, sous-préfète de Nontron (annexe 13)
- Article paru dans le Journal Sud-Ouest du 09 Septembre 2013, sur le COPIL n°4

4 autres articles sont parus dans divers magazines :

- Article dans le magazine hors-série du Parc n°34, intitulé : « Vers un bon état écologique de nos rivières ». Juin 2012
- Vivre en Périgord, le magazine du Conseil Général de la Dordogne, n°37 – Mars 2013 (annexe 14)
- Article dans la revue du Centre de ressource Trame Verte et Bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/lettre-information/17#summary>; n°17, Avril 2013

- Projet de fiche à paraître sur le site Trame Verte et Bleue Aquitaine, rédaction en septembre 2013 (annexe 15)

✓ **Nombre d'interventions de présentation du projet et de ses résultats effectuées dans le cadre de réunions inter-Parcs, colloques, journées Agence de l'eau...**

L'ensemble des partenaires ont participé à la journée du 9 Novembre 2011 et aux divers COPIL ce qui a permis d'échanger sur ce projet, à ces différentes étapes.

En parallèle le projet a été présenté lors de divers séminaires :

- Réalisation d'un Poster, présenté lors du colloque Morphodynamique et transport solide en rivière : du terrain aux modèles, les 16 et 17 octobre 2012, à l'Université des Sciences et Techniques de Tours
- Réalisation d'un Poster, présenté lors du **colloque international sur le transport solide et *M.margaritifera* INTERREG IVA Freshwater Pearl Mussel Practical Measures Project** in Letterkenny, County Donegal, les 14 et 15 Février 2013
- Participation au **séminaire inter parc biodiversité** les 10 et 11 Septembre 2012 ; atelier « Trame verte et bleue », notamment sur les aspects difficultés à mettre en œuvre des actions de restauration de la continuité écologique et de la sous-évaluation du temps nécessaire pour mettre en œuvre ces actions (animations, montage des dossiers, procédures loi sur l'eau, enquêtes publiques...) et du risque au terme de la procédure de non autorisation d'un projet pourtant scientifiquement et techniquement justifié.
- Présentation de la Haute Dronne lors du colloque du **Fond Rivière Sauvage** à Vichy les 23 et 24 Septembre 2013, dans l'optique d'une labélisation de la Haute-Dronne en tant que rivière sauvage
- Présentation du projet Life+, découlant de ce projet, lors des « **Rencontres des porteurs de projets Life+** » les 24 et 25 Octobre 2013 organisées au Faou (29) par l'association Bretagne Vivante.

## Conclusions du bilan et perspectives de suites

Le Parc a mobilisé des moyens humains importants pour la mise en œuvre du projet, avec notamment la création d'un poste à temps plein sur près de 2 ans (financé les 18 premiers mois par ce projet, puis sur d'autres fonds, notamment Agence de l'Eau Adour-Garonne) et l'équivalent de 118 journées-technicien en plus du temps de travail du chargé d'études recruté spécifiquement (financés en fonds propres du PNR et avec d'autres fonds (AEAG, FEADER...)).

Techniquement, le travail réalisé est conforme aux prévisions. La réalisation de l'ensemble des expertises externes et le retard de la rédaction du bilan et des fiches actions a nécessité un avenant de prolongation pour établir le bilan du projet à Octobre 2013.

Ce délai supplémentaire de rendu du projet, s'explique par une charge de travail plus importante que prévu initialement, en lien avec des parties sous estimées : rédaction du projet Life, expertise CETE Sud-Ouest, ainsi que des retards dans le rendu des 2 études externalisées (expertise juridique et expertise du CETE Sud-Ouest rendu en Septembre 2013)

Ce projet est conforme avec les attendus de l'appel à projets du MEDDTL et de la DATAR, qui est de « construire une ambition et des solidarités écologiques par des démarches territoriales fédératrices d'acteurs ». Une attention particulière a été apportée à l'animation, la médiation et la gouvernance, pour fédérer l'ensemble des acteurs « autour des ouvrages en rivière ». Le succès est appréciable, tant en matière de participation aux comités de pilotage que de compréhension des enjeux par tous.

Malgré cette recherche de synergie, un propriétaire à réaliser des travaux sans en informer le PnrPL, tout en obtenant une autorisation administrative délivrée par la DDT 87 qui n'a pas consulté le PnrPL. Ceci risque d'avoir des incidences sur le secteur, notamment financières, car l'opération recherchée sur place était une opération groupée sur plusieurs sites qui aurait pu permettre de solliciter des demandes de financements publics bonifiées.

**En parallèle au projet, un site, le site 11 de baignade du Grand Étang de Saint Saud, a fait l'objet de travaux de réduction d'impact en se basant sur les éléments récoltés dans le cadre de ce projet.**

**À l'avenir le Parc continuera l'animation et mettra en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique qui pourrait être réalisés dans le cadre du projet Life+ nature déposé par le PnrPL en Juin et qui a reçu un premier avis favorable sur la recevabilité du programme de la commission européenne le 19 Décembre 2013.**

# Annexes

**Annexe I** : Documents des 4 comités de pilotages (présentations, comptes rendus, articles de presses)

**Annexe II** : Présentation de l'appel à projet en Commission Eau milieux Aquatiques du PnrPL le 10/07/2012

**Annexe III** : Présentation de l'appel à projet en Conseil Scientifique du PnrPL le 28/06/2012

**Annexe IV** : Comptes rendu des COPIL Natura 2000 Haute-Dronne

**Annexe V** : Article du 12-06-17 © Le Populaire - BUSSIERE-GALANT - Une sortie à la découverte de la Dronne

**Annexe VI** : Article « La Haute Dronne, vers une restauration de la continuité écologique », Magazine du PnrPL n°34 « Vers un bon état écologique de nos rivières »

**Annexe VII** : Poster présenté au colloque de Tours des 16 et 17 octobre 2012

**Annexe VIII** : Poster présenté au colloque sur *M.margaritifera* en Irlande les 13 et 14 Février 2013

**Annexe IX** : Compte rendu du colloque sur *M.margaritifera* en Irlande les 13 et 14 Février 2013

**Annexe X** : Étude des droits fondés en titres sur la Haute-Dronne B. Drobenko

**Annexe XI** : Dossier de candidature LIFE13\_NAT\_FR\_000506

**Annexe XII** : Article du 13-11-03© SudOuest - vidange Grand Étang Saint Saud Lacoussière

**Annexe XIII** : Article du 13-03-21© SudOuest – Rencontre PNRPL / Mme la sous-préfète Nontron

**Annexe XIV** : Article vivre en Périgord n°37 Mars 2013

**Annexe XV** : Projet de fiche Trame Verte et Bleue Aquitaine septembre 2013